

**Formulaire de demande : abattage d'arbres et/ou de haie et
modification du maillage écologique**



Coordonnées du demandeur

Nom :

Adresse :

Téléphone : Mail :

Sollicite l'autorisation :

- ☐ D'abattre un arbre et/ou une haie
- ☐ D'abattre de arbres
- ☐ De modifier un ou plusieurs éléments du maillage écologique
- ☐ Autre :

Abattage d'arbres et/ou de haies

Situation :

- Arbre(s) et/ou haie(s) situé(es) : rue :
- Sur une parcelle cadastrée :

Essence(s) :

Longueur de la haie : m. et/ou circonférence de l'arbre à 1,50 m au sol : cm.

Circonférence de l'arbre n°1 : cm ; L'arbre n°2 : cm ; L'arbre n°3 : cm ; L'arbre n°4 : cm

Motif de la demande :

.....

.....

Modification d'élément(s) du maillage écologique

(Maillage écologique : ensemble des éléments naturels ou semi-naturels du territoire qui permet le maintien de la faune et de la flore sauvage)

Type de milieu concerné (massif d'arbustes, talus, étang, mare, zone humide, fossé, trou de carrière désaffectée, berges de cours d'eau, etc.) :

Superficie concernée : m²

Motif de la demande :

.....

.....

Replantation

Une replantation est-elle prévue ? Oui – non

La plantation peut être réalisée à un autre emplacement sur la parcelle appartenant au demandeur.

Si oui, essence(s) choisie(s) + nombre de sujet : :

.....

.....

Si non, pour quelles raisons :

.....

Des subventions attribuées par la Région wallonne et la Province du Brabant Wallon peuvent être obtenues notamment pour la plantation de haie. Plus d'information : <https://www.wallonie.be> -

À joindre à la demande

- ✓ Un croquis de la parcelle concernée par la demande avec dimensions et repérage des arbres, haies ou éléments du maillage écologique à abattre ou à arracher.
- ✓ Une ou plusieurs photos récentes des arbres, haies ou éléments du maillage écologique concernés par la demande.

Information supplémentaires facultatives :

.....

Date :

Signature :

Le présent formulaire complété et accompagné des documents requis doit parvenir à l'adresse suivante :

Administration communale de Genappe
(à l'attention du Service Environnement)
Espace 2000, 4 à 1470 Genappe
Ou par mail : info@genappe.be

La décision d'octroi vous sera alors communiquée dans les 60 jours à dater de la réception de la demande complète.

Dès le 1er janvier 2026, toute demande d'abattage fera l'objet d'une procédure payante, pour un montant fixé à 20 €, conformément à la réglementation communale en vigueur.

Pour tout renseignement complémentaire ou demande d'assistance pour remplir ce formulaire veuillez contacter le Service environnement au 067/794.229.

Protection de la vie privée : Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing. Celles-ci seront utilisées uniquement dans le cadre de la démarche en cours.